



Commission de suivi de l'initiative citoyenne

Compte-rendu commission du 19 décembre 2017

Membres présents : Anne SAOUDI (représentante des Conseils citoyens indépendants), Gilles NAMUR (représentant du Comité de Liaison des Unions de quartier), Romain RAMBAUD (Professeur des universités, spécialiste en droit électoral), Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Hakim SABRI, Laetitia LEMOINE, (élu du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes),

Membres excusés : Claude COUTAZ, Thierry CHASTAGNER Marine GIROD DE L'AIN (élu du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes), Sarah BOUKAALA (élue du groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès).

Services présents : Pierre-Loïc CHAMBON (Direction de projet démocratie locale)

Le conseil municipal du 23 juin 2016 a adopté la création d'une Commission de suivi de l'initiative citoyenne. Cette commission a pour objectif de **rendre un avis** sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne.

Cette rencontre a permis la présentation d'un **bilan annuel** des dispositifs favorisant l'initiative citoyenne par le service relations aux usagers et par la direction de projet démocratie locale (cf. bilan à la suite de compte-rendu).

Les objectifs de ce premier temps de travail étaient d'une part de pouvoir fournir des informations complémentaires à la demande des membres de la Commission et d'autre part d'identifier les points d'attention dans le fonctionnement de ces dispositifs qui pourront faire l'objet de préconisations de la part de la Commission.

Interpellation et votation citoyenne

Les demandes de précisions :

Il a été demandé de pouvoir ajouter au tableau récapitulatif des pétitions déposées depuis mars 2016 (annexe 2 du bilan) le nombre de signatures recueillies pour les pétitions publiées en ligne. Cette information a bien été ajoutée dans le bilan ci-joint.

Les points de vigilance complémentaires :

L'objectif de clarifier l'identité du porteur de pétition et les règles en cas de démission d'un porteur de pétition est partagé par les membres de la Commission.

Plusieurs membres de la Commission ont aussi insisté sur l'enjeu de formaliser et de mieux structurer une « troisième voie » suite au Conseil municipal. En effet, le dispositif initial prévoit soit la mise en œuvre de l'objet de la pétition, soit le refus par la Ville entraînant alors une votation.

Dans le cas de la pétition « bibliothèques », un temps de négociation s'est ouvert entre la Ville et le pétitionnaire suite à la volonté partagée de construire un compromis. Cependant, les modalités précises et le calendrier de ce temps de négociation ne sont pas aujourd'hui précisés dans le règlement. Cela constitue pour les membres de la Commission un point important à clarifier.

Budget participatif

2) Ruche aux projets

Les demandes de précisions :

Il manquait au tableau de répartition des projets présent à la Ruche les projets toute Ville. Vous trouverez le tableau rectifié ci-dessous ainsi que dans le bilan en pièce jointe :

Répartition des projets par secteur en 2017

Secteur 1	13
Secteur 2	24
Secteur 3	5
Secteur 4	14
Secteur 5	6
Secteur 6	8
Toute Ville	37

Les points de vigilance complémentaires :

- ✓ *La formule 2017 de la Ruche aux projets sous forme de Forum est globalement pertinente. Des ajustements sont sans doute nécessaires mais la logique globale de l'évènement doit être conservée.*
- ✓ *La distinction petits/gros projets à l'étape de la Ruche ne semble pas pertinente. En effet, l'instruction technique n'ayant pas encore eu lieu à l'étape de la Ruche, cette classification reste «fragile » et peut évoluer par la suite à l'instruction par les services. Or, le changement de catégorie entre la Ruche et le vote peut générer des incompréhensions chez certains porteurs de projet.*
- ✓ *Etre attentif aux enjeux de confort des porteurs de projet lors de la Ruche, en particulier en terme d'ambiance sonore et lumineuse.*

Une semaine pour voter

Pas de précisions ou de points de vigilances complémentaires par rapport au bilan proposé.

Des membres de la Commission tiennent cependant à pointer la composition des votants 2017 qui reflète globalement la diversité des Grenoblois tant en terme de classes d'âge que quartiers de résidence.

Bilan des dispositifs d'initiative citoyenne Année 2017

Le conseil municipal du 23 juin 2016 a adopté la création d'une Commission de suivi de l'initiative citoyenne. Cette commission a pour objectif de rendre un avis sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne.

La délibération énonce qu' « *un bilan annuel des outils municipaux de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne sera alors présenté par les services municipaux aux membres de cette commission* ». Ce document constitue donc le « bilan annuel » énoncé dans la délibération.

Ce travail de bilan s'appuie sur de multiples temps d'échanges et retours de questionnaires permettant d'avoir des regards croisés citoyens et services municipaux sur ces deux outils d'initiative citoyenne (cf. annexe 1).

A- Interpellation et votation citoyenne

La direction de projet démocratie locale a été missionnée pour mettre en œuvre un dispositif d'interpellation et de votation citoyenne qui est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2016.

En quoi consiste aujourd'hui ce mécanisme d'interpellation et de votation citoyenne ? Les grenoblois qui veulent faire évoluer l'action municipale peuvent lancer une pétition. Si la pétition atteint les **2000 signatures de Grenoblois**, la proposition est alors présentée par le pétitionnaire en Conseil Municipal puis fait l'objet d'un débat. A la suite de ce débat, la proposition pourra soit être mise en œuvre, éventuellement après négociation, soit être soumise au vote dans le cadre d'une **votation citoyenne organisée une fois par an par la Ville**. Le Maire de Grenoble s'engage à suivre le résultat de la votation si la proposition réunit **20 000 voix majoritaires**, nombre de voix recueillies par la majorité actuelle lors des dernières élections municipales.

1. Dépôt des pétitions

Depuis le 1^{er} mars 2016, tout **individu de plus de 16 ans résidant à Grenoble ou association ayant son siège social à Grenoble peut lancer une pétition** dans le cadre de ce dispositif.

Les critères de recevabilité sont les suivants :

- L'objet de la proposition entre dans les compétences de la commune.
- L'objet de la proposition est légal. La proposition ne présente pas notamment de caractère discriminant ou diffamatoire en particulier dans sa formulation.
- La formulation de la proposition permet d'en faire ultérieurement une question soumise à votation (formulation claire permettant à chaque citoyen de se positionner pour ou contre la proposition, présence d'une seule idée dans la proposition)

La Ville s'engage à donner une réponse au porteur de pétition dans un délai d'un mois.

La Ville a reçu depuis le 1^{er} mars 2016, date de lancement du dispositif, 23 demandes de pétitions dont 8 en 2017 (cf. annexe 2) :

- ✓ 14 d'entre elles ne relevaient pas du champ de compétence communal et ont donc été refusées
- ✓ 8 relevaient du champ de compétence communale et ont donc été publiées dans le cadre du dispositif.
- ✓ Une pétition en cours d'instruction.

Points de vigilance :

Nécessité de préciser l'identité du porteur de pétition, qui est l'interlocuteur de la Ville tout au long de la démarche, ainsi que d'éventuelles règles de changement d'interlocuteur, en particulier lorsque la pétition est soutenue par un « collectif ».

Nécessité de clarifier la place des agents de la Ville dans un collectif porteur d'une pétition quand l'objet de la pétition touche directement à leur champ professionnel.

2. La collecte des signatures

Le porteur de la pétition est en charge de sa diffusion et de la mobilisation qui lui permettra d'atteindre le seuil des 2 000 signatures qui déclenchera son inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal.

A noter que si la pétition n'atteint pas les 2000 signatures dans le délai, un temps d'échange est proposé à chaque pétitionnaire pour faire le point sur le fond de son interpellation ainsi que pour avoir ses retours sur le dispositif. La pétition reste visible sur le site.

En 2017, une pétition a dépassé les 2 000 signatures avec 3 982 signatures : « *Nous demandons la réouverture des bibliothèques Prémol, Hauquelin et le maintien de la bibliothèque Alliance et celui des professionnels permettant leur fonctionnement* »

Rappel des points évoqués par la Commission en 2017

Evolution du délai de recueil des signatures

La question du déclenchement d'un moratoire une fois les 2000 signatures réunies.

3. Modalités de contrôle des signataires

La proposition qui a recueilli plus de 2 000 signatures est contrôlée dans le mois qui suit son dépôt par le service « relations aux usagers ». Il s'agit d'un contrôle par échantillonnage avec 50 signataires contrôlés.

4. Présentation en Conseil municipal

Une fois la pétition validée par le service « relations aux usagers », elle est inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du mois suivant sur décision du Maire. En début de conseil municipal, le Maire propose une interruption de séance pour permettre au porteur de la pétition de présenter sa proposition en 10 minutes maximum. Puis chaque groupe politique peut faire une intervention lui permettant de réagir sur le fond ou de demander d'éventuelles précisions. Après ces différentes prises de parole, le porteur de la pétition peut prendre à nouveau la parole pour apporter des compléments d'information au regard des interventions précédentes. A la demande du pétitionnaire, un deuxième tour d'échange est possible.

A noter que les retours sur le déroulement du débat sur la pétition « bibliothèques » qui a eu lieu lors du Conseil municipal du 22 mai 2017 ont été globalement positifs.

Enfin, le Maire prend la parole pour clore les débats et annoncer :

- ✓ Soit le lancement d'un temps de négociation avec le pétitionnaire qui pourra aboutir sur une délibération mettant en œuvre le résultat de cette négociation.
- ✓ Soit le renvoi de la pétition à la votation citoyenne dans le cadre du dispositif organisée annuellement par la Ville.

Points de vigilance :

Concernant la période de négociation, nécessité de clarifier le calendrier et les modalités de cette phase de négociation.

Rappel des points évoqués par la Commission en 2017

La forme de débat proposé en conseil municipal : consensus au sein de la Commission sur le caractère contraint et formel du débat en conseil municipal. Les pistes de préconisation :

- ✓ ***Organisation d'un « conseil municipal extraordinaire » juste avant le conseil municipal classique dans lequel sont invités tous les élus.***
- ✓ ***Maintenir un débat durant le Conseil municipal tout en faisant évoluer le déroulé pour permettre un débat plus vivant.***

5. Campagne avant votation

Pas de campagne de votation en 2017.

6. Votation

Pas de votation en 2017.

7. Modalités de validation du vote

Suite au vote, si l'une des propositions comptabilise 20 000 votes en faveur de la proposition et que les votes favorables sont majoritaires sur les votes défavorables, la majorité municipale a alors deux années pour mettre effectivement en œuvre la proposition.

Rappel des points évoqués par la Commission en 2017

Concernant le bulletin de vote, qui doit comprendre une formulation « claire permettant à chaque citoyen de se positionner pour ou contre la proposition » avec « la présence d'une seule idée dans la proposition » et faire l'objet d'un accord entre la Ville et le pétitionnaire, comment procéder si en dépit de ces éléments de principe, il demeure un désaccord entre la Ville et le pétitionnaire sur la formulation du bulletin de vote ? Qui arbitre ?

Concernant la diffusion de l'argumentaire des pétitionnaires, plusieurs pistes de préconisations ont été proposées par la Commission.

Concernant les seuils pour la pétition et pour la votation des 20 000 votes majoritaires favorables, ces seuils font débat au sein de la Commission.

8. Évaluation du coût du dispositif (hors semaine de vote)

On peut estimer à 0,3ETP le temps de travail consacré au pilotage de ce dispositif par la direction de projet démocratie locale. Pas d'autres dépenses en 2017.

B- Budget participatif

Le budget participatif de Grenoble est un dispositif qui permet aux résidents grenoblois de plus de 16 ans de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement, sur la base de projets citoyens. Depuis 2015, la partie du budget d'investissement dédiée au budget participatif est de 800 000 €.

Les objectifs poursuivis au travers de ce dispositif sont :

- Permettre aux citoyens de proposer des projets qui répondent à leurs besoins,
- Impliquer les grenoblois dans le choix des priorités des dépenses d'investissement.
- Favoriser une implication citoyenne et collective de toutes et tous.



Ce dispositif compte 5 étapes essentielles (selon le calendrier 2016) :

Etape 1 : J'ai une idée, je dépose un projet - Du 13 mars au 17 avril 2017

Les citoyens peuvent déposer une idée sur la plateforme participative ou à l'accueil des Maisons des Habitants. Les services étudient leur recevabilité, selon les critères établis dans le règlement en ligne.

Etape 2 : Présentation, débat et sélection des projets - « Ruche aux projets » - Samedi 13 mai 2017 au Palais des Sports.

Les porteurs de projets dont le projet a été pré-validé lors de l'étape 1 viennent présenter leur projet, débattre et échanger avec l'ensemble des participants. Les participants sélectionnent les projets qui partiront à l'instruction des services.

Etape 3 : Instruction – durant l'été 2017

Etude de la faisabilité technique, juridique et financière par les services de la Ville et de la Metro. Les porteurs de projets sont associés à cette instruction. Il en ressort la liste des projets qui pourront être soumis au vote.

Etape 4 : Choix des projets – Du 10 au 14 octobre 2017

Vote dans différents lieux répartis géographiquement de la Ville pour aboutir à une liste de projets retenus entrant dans une enveloppe maximale cumulée de 800 000 €.

Etape 5 : Réalisation - 2017

Démarrage de la réalisation des projets incluant des concertations avec l'ensemble des acteurs concernés par la mise en place des projets.

1) Dépôt des projets

Pour cette troisième édition l'accent a été mis sur l'inscription de ce dispositif dans la proximité, en lien avec les Maisons des Habitants. Trois objectifs principaux ont été poursuivis :

- ✓ Porter l'accent sur les territoires moins pourvus en termes de propositions de projets et porter une attention particulière vers les publics les plus éloignés de ces instances.
- ✓ Garantir l'égalité des chances des projets
- ✓ Favoriser les fusions en amont de la Ruche et encourager l'émergence de projets collectifs

Pour cela, plusieurs outils ont été développés :

- L'élaboration d'un *Carnet de bord* à destination des porteurs de projet de projet présentant les temps forts, le déroulement et des outils méthodologiques du budget participatif pour renforcer l'égalité des chances.
- L'amélioration de la lisibilité de l'option « rejoindre » un projet pour encourager les fusions en amont de la ruche et la mise en lien entre habitants

- Une communication sous format dépliant plus concrète et pédagogique en rappelant que la part allouée au budget participatif est une part de budget d'investissement et non une nouvelle dépense.
- La poursuite du travail d'« aller vers » en direction des publics éloignés : jeunes, résidents étrangers, habitants des quartiers prioritaires. Pour cela, de nouveaux partenariats ont été développés : AFEV, Maison des Associations, Cap Berriat, Maison de l'International , associations de résidents étrangers, etc.
- La constitution d'une équipe de référents au sein de chaque Maison des habitants.

Les actions de mobilisation

	Mobilisation 2016 (phase de dépôt)	Mobilisation 2017 (phase de dépôt)
Dans les MDHS	15	32
Hors les Murs	14	11
Temps spécifique jeunesse (services civiques, lieu d'accueil)	2	6
Temps en direction des résidents étrangers (ASL, Maison de l'international)		5

A noter le travail de mobilisation effectué lors de temps festifs organisés par un tiers (Eco-Bifurkations secteur 4, Scène ouverte au Patio) ou directement mis en place par le service (une animation Parc Paul Mistral à l'occasion de la Quinzaine contre les discriminations, un temps fort place Victor Hugo avec Arts de la Rue).

Bilan des projets déposés en 2017 : 128 projets déposés en ligne, 116 projets validés, 265 grenoblois qui ont rejoint un projet en amont de la Ruche.

Répartition des projets par secteur à la Ruche aux projets

Secteur 1	13
Secteur 2	24
Secteur 3	5
Secteur 4	14
Secteur 5	6
Secteur 6	8
Toute Ville	37

Points de vigilance :

- ✓ ***Poursuivre le travail de proximité engager, notamment sur les secteurs 3, 5, 6 ou moins de propositions sont déposées.***
- ✓ ***Accompagner les jeunes pour favoriser le dépôt de projet dans cette étape importante pour la suite du dispositif.***
- ✓ ***Investir davantage l'espace public pour ne pas mobiliser uniquement au sein des structures existantes***

2) Ruche aux projets

Pour rappel, une évaluation de la Ruche avait été effectuée lors de l'édition 2016 auprès de 117 participants. Il ressortait de cette évaluation que :

- Les participants venaient avec une connaissance des projets (84% avaient une idée précise)
- Les participants à 60% préfèrent les temps d'échange et la découverte des projets
- 29% des participants ont trouvé le temps en plénière le moins riche, 28% des participants ont estimé l'introduction un peu longue ainsi que le temps de vote(24%).

Fort de ce constat, et avec l'appui d'un groupe de travail composé de membres volontaires des Unions de quartier et des Conseils citoyens indépendants volontaires, une nouvelle organisation de la Ruche a été imaginée.

La Ruche a ainsi évolué vers un format plus souple, de type forum, laissant plus de place aux échanges. La partie plénière a été supprimée ainsi que les mécanismes de vote pouvant alourdir le processus. Pour garantir la présence à minima d'un projet par secteur lors du vote final, les participants devaient retenir un projet sur chacun des secteurs et 6 projets libres. De plus, les porteurs pouvaient se faire représenter par les personnes de leur choix ou un membre d'un CCI. Cette modalité a permis la mobilisation de plus de 70% des porteurs de projets lors de la Ruche contre 65% en 2016.

La Ruche aux projets a aussi fait l'objet cette année d'une campagne de communication spécifique et d'un travail de mobilisation le jour-même (fanfare dans le Parc Paul Mistral ainsi qu'à la Caserne de Bonne).

La fréquentation du nombre de votants est passé de 197 votants en 2016 à 813 votants en 2017. A noter que 8 membres des CCI se sont mobilisés dans l'organisation de la salle et le rangement, une douzaine dans les groupes de travail.

Un questionnaire d'évaluation a été diffusé à la fin de la Ruche avec 265 retours (cf. annexe 3 pour résultats complets).

Les principaux enseignements de ces évaluations :

- Une évaluation globalement positive
- 83,9 % des participants habitent Grenoble
- Une participation des habitants des différents secteurs avec une majorité des habitants du secteur 4, 2 et 5 et une faible participation des habitants du secteur 6.
- 64,1% des participants déclarent avoir envie de déposer des projets
- 44,1 % des participants étaient âgés de 36 à 55 ans, 25,9% de 26 à 35 ans.

La répartition territoriale des Projets retenus à la Ruche 2017

32 projets retenus

Secteur 1 : 4 projet

Secteur 2 : 3 projets

Secteur 3 : 3 projets 11 projets toute Ville

Secteur 4 : 4 projets

Secteur 5 : 4 projets

Secteur 6 : 3 projets

Points de vigilance :

- ✓ ***La ruche a pu paraître trop longue pour certains porteurs de projet.***
- ✓ ***Une attention particulière doit être portée sur les secteurs, notamment 6 et 3, pour lesquels il y'avait moins de participants.***
- ✓ ***Le nombre de projets à sélectionner a pu paraître trop important à certains participants.***

3) Campagne des porteurs de projet et communication sur le dispositif en amont du vote

L'objectif principal cette année durant cette phase a été d'accompagner davantage les porteurs de projet en déployant des moyens dédiés pour permettre l'égalité des chances et favoriser l'implication de tous. Pour cela, les porteurs de projets ont pu bénéficier du tirage d'affiches et de flyers spécifiques à leurs projets, de la réalisation de portraits réalisés et diffusés par Télé-Grenoble. D'autre part, les caravanes des projets, des temps festifs ont permis aux porteurs de présenter leurs projets. Ces temps ont été mis en place en partenariat avec les associations locales en intégrant des festivals ou des animations de quartier existantes. Au total 8 caravanes des projets ont été organisées dans les secteurs dans l'ensemble des secteurs.

Différents moyens de communication ont également été déployés :

- ✓ Un dépliant présentant l'ensemble des projets soumis au vote des habitants
- ✓ Une exposition des projets mis en place dans l'ensemble des bureaux de vote, des Maisons des Habitants et dans trois structures jeunesse (ADIJ, la Chaufferie et le conservatoire).
- ✓ Une exposition des projets au Jardin de Ville.
- ✓ Des « ambassadeurs du budget participatif » durant la semaine de vote dans une logique de mobilisation relationnelle.
- ✓ La mobilisation d'une compagnie de théâtre de rue pour faire la promotion du dispositif de manière ludique (Cie Baron je vole).

Points de vigilance :

Poursuivre l'amélioration de la visibilité des projets du Budget participatif sur l'espace public et dans l'ensemble de la Ville (hors structures municipales et Centre-Ville)

Nécessité de poursuivre l'effort de mobilisation en direction de l'ensemble des publics et notamment les plus éloignés des dispositifs de démocratie locale (jeunes et résidents étrangers)

4) Modalités de sélection des projets

- ✓ Les résultats sur l'ensemble des bureaux de vote montrent une adhésion globale pour certains projets arrivant en tête dans la majorité des bureaux de vote (cf. annexe 4). Néanmoins, on note également un « vote de proximité », certains projets réunissant beaucoup plus de votes dans le bureau de vote de leur quartier.
- ✓ Quant à la mécanique de sélection, elle prévoyait la sélection d'un seul « gros projets » (celui qui avait reçu le plus de vote) dont le coût déterminait ensuite la somme restante pour les « petits projets » qui étaient alors retenus dans l'ordre du nombre de suffrages obtenus.
- ✓ Les participants ont été invités à retenir 6 projets mais certains nous ont fait part de leur sentiment d'un processus de sélection trop lourd.

La répartition territoriale des Projets lauréats 2017 :

9 projets retenus : 7 projets toute ville, 1 projet secteur 1, 1 projet secteur 2

Points de vigilance :

Garantir la réelle participation et l'accompagnement de tous les publics durant le vote (notamment les publics éloignés)

5) Inscription dans les réseaux

Lors des deuxièmes rencontres nationales du budget participatif à Rennes en octobre, 7 porteurs de projets ont participé dont une porteuse de projet 2016.

6) Cout du dispositif (hors semaine de vote)

Le cout du dispositif en 2017 est de 35 500€ en terme de prestations. Cette somme se décompose de la manière suivante :

- Organisation logistique de la Ruche aux projets : 8 900€
- Communication sur le dispositif (phases de dépôt, de la Ruche et de Vote) : 16 940 €
- Participation de 7 citoyens aux Rencontres nationales des Budgets participatifs : 3 470€
- Animations de mobilisation sur l'espace public : 4 750€
- Création du carnet de bord des porteurs de projet : 1 440€

Côté temps de travail, on peut estimer à 1ETP le temps consacré au pilotage du dispositif. A noter que lors des phases d'instruction et de réalisation des projets votés, de nombreuses directions sont impactées et que les concertations liées à la réalisation des projets votés sont possibles grâce à l'action des équipes des directions de territoire.

C- Une semaine pour voter

1) Les bureaux de vote

En 2015, présence d'un bureau de vote pour le budget participatif à l'Hôtel de Ville les 18 et 19 septembre soit un total de 16h d'ouverture.

En 2016, 8 lieux de vote du lundi 10 au vendredi 14 octobre (Hôtel de ville avec deux bureaux, ADIJ, une Maison des habitants par secteur) et 3 lieux de vote ouverts le samedi (Hôtel de ville et 2 bibliothèques), soit un total de 451h d'ouverture de bureau de vote.

En 2017, 11 lieux de vote ouverts du mardi 10 au samedi 14 octobre 2017 (Hôtel de Ville, Maisons des Habitants, Maison de l'International) et ouverture d'un douzième bureau le samedi (Maison des associations), soit un total de 454h d'ouverture. A noter l'augmentation significative (+50%) des ouvertures en dehors des horaires de bureau.

Enfin, ouverture d'un bureau de vote numérique avec la mise en place du vote en ligne.

Points de vigilance :

Renforcer l'accessibilité au vote en travaillant sur les différents freins repérés : durée de la période de vote, emplacement des bureaux de vote, investissement de l'espace public, modalités de vote perçues comme complexes.

Renforcer la visibilité de la Semaine de vote via une communication plus présente, mieux identifiée sur l'ensemble de la Ville et sur l'ensemble des supports.

2) La tenue des bureaux de vote

En 2017, le vote a mobilisé 57 agents municipaux différents comme assesseurs dans les différents lieux de vote. Chacun des 12 lieux de vote comptait un président de bureau de vote. Les présidents des bureaux de vote avaient en particulier la responsabilité de la sécurité des urnes qui étaient placées chaque soir dans une pièce fermant à clé.

Ces agents assesseurs étaient en charge de la tenue des bureaux de vote, tant en terme d'enregistrement de votes que d'accompagnement pédagogique des votants. Pour venir appuyer ces agents mais aussi permettre un contrôle citoyen, un appel à volontaires a été transmis à l'ensemble des membres des Conseils citoyens indépendants et des Unions de quartier mais aussi à l'ensemble des citoyens ayant assuré une mission d'assesseur durant les élections présidentielles. Une dizaine de citoyens ont répondu présents et ont pu ainsi assurer une présence citoyenne dans les bureaux de vote.

A noter que l'ensemble des assesseurs et présidents de bureau de vote se sont vus proposer un temps de formation spécifique en amont de la semaine de vote, tant sur les modalités d'enregistrement des votes que sur le dispositif du budget participatif lui-même.

Au sein des bureaux de vote, différents outils d'information étaient disponibles, à la fois sous forme d'exposition et de documents de communication :

- Un descriptif du fonctionnement du budget participatif.
- Le descriptif de l'ensemble des projets soumis au vote
- Une information sur les projets sélectionnés à la Ruche qui n'ont pas été soumis au vote.

Points de vigilance :

- ✓ ***La nécessité de rendre visible les citoyens mobilisés et augmenter cette présence citoyenne dans les bureaux de vote.***

3) Les modalités d'enregistrement des votes

Comme en 2016, tout résident grenoblois de plus de 16 ans pouvait voter. Il doit pour cela se munir d'une pièce d'identité et d'une carte électorale ou d'un justificatif de domicile.

Cette année, les assesseurs disposaient d'un logiciel spécifique permettant d'articuler vote en ligne et vote en présentiel. A noter que la liste électorale avait été incorporée au logiciel, permettant de vérifier rapidement l'inscription des personnes sur cette liste.

Après avoir vérifié l'identité de la personne venue voter, son âge et sa qualité d'électeur grenoblois ou de résident grenoblois, l'assesseur enregistrait le vote de la personne. Cet enregistrement a permis de produire une liste d'émargement comprenant l'identité de l'ensemble des votants.

A noter que cette liste a été déclarée à la CNIL par le prestataire. De plus, le traitement des données recueillies a fait l'objet d'un passage en comité d'homologation de sécurité des systèmes d'information de la Ville de Grenoble suivi de la publication d'un arrêté spécifique prévoyant en particulier que « *la durée de conservation des données est de trois mois après la fin de la votation sauf l'adresse mail qui peut être conservée à des fins d'information pour la prochaine session.* »

A noter la mise en place cette année d'une mécanique de vote par procuration ainsi que l'installation de doubles écrans pour permettre aux votants de visualiser l'enregistrement de leur vote.

Points de vigilance :

Concernant le vote en ligne mais aussi le vote en présentiel, de nombreux témoignages sur le frein que constitue le justificatif de domicile.

De nombreuses remarques sur le fait que le vote soit réservé aux seuls Grenoblois alors que les projets du budget participatif peuvent aussi être de compétence métropolitaine.

4) Les bulletins de vote

Concernant le bulletin de vote sur le budget participatif, le choix a été fait cette année de ne demander aux votants de ne sélectionner qu'un seul gros projet pour éviter les incompréhensions de l'année passée.

Par contre, des citoyens ont regretté un nombre de projets à sélectionner trop important (7 projets en 2017).

Pour rappel, cette obligation de voter pour plusieurs projets a pour objectif de limiter les effets de lobbying et de placer le citoyen dans une démarche d'intérêt général à l'échelle de la Ville.

Point de vigilance :

Trouver le bon équilibre dans le nombre de projets que les votants doivent choisir.

5) Le dépouillement

La mise en place du dépouillement automatisé a permis de réaliser des économies importantes en termes de moyens humains mobilisés. Cette méthode a permis d'obtenir des résultats dès 19h.

Point de vigilance :

Sentiment de certains porteurs de projet de ne pas maîtriser le déroulement du dépouillement. Enjeu de rendre plus lisible et de mieux structurer ce dépouillement.

6) Analyse des résultats

En 2017, 3 548 grenoblois ont pris part au vote contre 6 046 personnes en 2016. On peut donc constater que l'absence de pétition soumise à votation a eu un impact important sur le niveau de la participation.

Au-delà de ce chiffre de participation, il est intéressant de mener une analyse qualitative du vote (cf. annexe 4 pour l'ensemble des tableaux statistiques).

Concernant l'analyse territoriale du vote, on peut observer un rééquilibrage de la participation entre le nord et le sud de la Ville. Ainsi, en 2015, la part de votants habitants dans le nord de la Ville (secteur 1 et 2) était de 68,6 %, contre 56,8 % en 2016 et 50,45% en 2017. De même, la part des votants habitants des secteurs comprenant des quartiers prioritaires était de 24,42% en 2016 contre 30% en 2017.

Concernant la part des votants de chaque secteur, les secteurs 1 et 2 compte un pourcentage de votants plus important que leur poids démographique. Cependant, si le secteur 1 garde l'écart le plus significatif (+7,2), la part des votants de secteur 2 recule de manière très significative en 2017 (-9 points par rapport à 2016). A noter que l'augmentation la plus significative en 2017 se trouve sur le secteur 5, confirmant la tendance constatée l'an passé. A noter que ce secteur comptait en 2017 deux bureaux de vote supplémentaires et a accueilli plusieurs caravanes des projets.

A présent, si l'on compare les éditions 1 et 3 du budget participatif (ne comprenant donc pas de votation), les augmentations les plus significatives sont les secteurs 5 (*8.26), 4 (*5.5) et 6 (*4.64). Elle est la plus faible dans les secteurs 1 (*2.6) et 2 (*2.77).

Concernant l'analyse par classes d'âge, les 30-39 ans sont la classe d'âge les plus représentés parmi les votants alors qu'il s'agissait des +60 ans en 2016 et la part votants âgés de 25 à 39 ans est supérieure à la part des habitants dans chacun des 6 secteurs.

On observe ainsi cette année un net rajeunissement des votants par rapport en 2016. Ainsi, la part des votants de 25 à 29 et de 30 à 39 ans est en nette augmentation en 2017 par rapport à 2016 (+ 4 points pour les 25-29 ans en 2017, +10 points pour les 30-39 ans). A l'opposé, la part des votants de plus de 60 ans est en net recul (passage de 33.8% en 2016 à 23% des votants en 2017) et les 16-24 ans restent sous représentés, quel que soit le secteur.

Plus précisément, à l'échelle des secteurs, on peut noter que la part des votants de +65 ans est inférieure à la part des habitants de cet âge dans les secteurs 1, 2 et 3. Elle s'équilibre sur les secteurs 4 et 5. Seul le secteur 6 fait exception avec une présence des votants de plus de 65 ans nettement supérieure à leur poids démographique sur ce secteur.

Concernant le vote électronique, il représente pour cette première édition 30.2% des votants. Les 25-29 ans ont davantage voté par électronique qu'en présentiel (52,4% des votants dans cette classe d'âge). A noter que les 25-39 ans représentent 60.4 % des votants par Internet.

Enfin, **concernant les votants non-inscrits sur la liste électorale grenobloise**, ils représentent cette année 28.8% contre 23,3% en 2016.

Point de vigilance :

Consolider l'appropriation du dispositif par l'ensemble des habitants de Grenoble, tant en terme de territoires que de classes d'âges ayant moins participé cette année.

7) Coût de la semaine de vote

Coût de conception et de mise en œuvre du vote en ligne : 16 800€

Dépouillement automatisé : 8 160€

Campagne de communication 2017 : 14 700€

Tenue des bureaux de vote :

- 1900h/agents pour la tenue des bureaux de vote dans le cadre des horaires de travail habituels
- 420h supplémentaires pour la tenue des bureaux de vote le samedi

A noter que pour le personnel du service relations aux usagers, la mobilisation sur la préparation et la mise en œuvre des temps électoraux fait aujourd'hui partie intégrante de leurs missions. De même, pour les personnels des Maisons des Habitants, la participation citoyenne est au cœur de leurs actions.

Annexe 1

Sources des éléments de bilan qualitatif :

- ✓ Analyse des questionnaires d'évaluation diffusés suite à la Ruche aux projets du 13 mai 2017 (nombre de questionnaires).
- ✓ Deux temps de bilan réunissant membres d'Unions de quartier et membre des Conseils citoyens indépendants volontaires, l'une sur le budget participatif, l'autre sur la semaine de vote.
- ✓ Un temps de bilan avec les porteurs de projet du budget participatif.
- ✓ Analyse des questionnaires d'évaluation envoyés à l'ensemble des assesseurs des bureaux de vote
- ✓ Temps de bilan avec les professionnels des Maisons des Habitants investis dans le dispositif.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe 2

Titre de la pétition	Date de réception	Avis juridique	Nombre de signatures
Mieux protéger les passages piétons sur les grands boulevards.	2/03/16	Compétence métropolitaine	
Évacuation d'un campement illégal rue Flaubert.	2/03/16	Terrain non municipal	
Développer la production d'électricité photovoltaïque sur les toits terrasse de Grenoble.	7/03/16	Compétence métropolitaine	
Pour un centre-ville apaisé (qui vise à réglementer la consommation d'alcool dans l'espace public).	29/03/16	positif	1 051
Développer la synchronisation des feux de circulation à Grenoble.	6/04/16	Compétence métropolitaine	
Refuser l'installation des compteurs Linky à Grenoble	7/04/16	Hors compétence municipale	
Des fruits et légumes gratuits, en ville, pour tous !	02/05/16	positif	492
Pour une concertation sur les tarifs de stationnement.	08/06/16	positif	2 613
Maintien de la gestion directe du centre social Bajatière par la Ville de Grenoble.	30/06/16	positif	1 009
Oui au maintien des bibliothèques Prémol, Hauquelin et Alliance.	9/11/16	positif	3 793
Pour que la ville de Grenoble accompagne les bénévoles des quartiers Jouhaux, Teisseire et Malherbe dans la création de football de proximité.	16/11/16	positif	50
Contre les nuisances du marché de Noël.	23/11/16	Abandon de la démarche par le porteur de pétition	
Nous demandons à la Ville de Grenoble de renommer un lieu communal au nom de Marwan Barghouti	30/11/16	positif	174
Moratoire sur l'abattage des arbres.	23/12/16	Pas de réponse suite proposition de rendez-vous	
10 mesures pour lutter contre l'insécurité et la délinquance.	28/12/16	Pas de réponse suite demandes modifications	
Légalisation des places à l'angle des rues Sidi Brahim - Rochambeau (Grenoble)	16/01/16	Compétence métropolitaine.	
Pour une meilleure qualité de l'air et des mesures renforcées lors des pics de pollution	24/01/17	Hors compétence municipale	
Demande de référendum exceptionnel	12/02/17	Problème de légalité.	
Lutte contre les déjections canines	13/02/17	Positif	342
Donnons une seconde vie à l'Abbaye.	09/03/17	Hors compétence municipale	
Droit aux artistes d'exprimer leur art dans les rues de Grenoble.	10/05/17	Hors compétence municipale	
Ouverture d'un food truck.	10/05/17	Hors compétence municipale	
Pour le retour à la semaine de 4 jours d'école.	11/12/17	En cours d'instruction	

Annexe 3

Fiche-evaluation-ruche-aux-projets2017

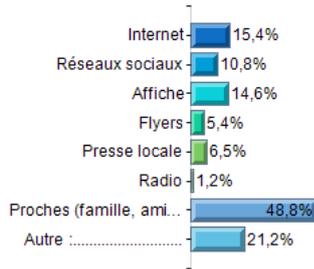
1 / 4

Echantillon total

Nombre d'observations :265

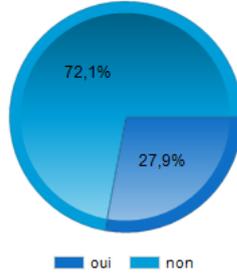
1. 1) Comment avez-vous eu connaissance de cet événement ?

Taux de réponse : 98,1%



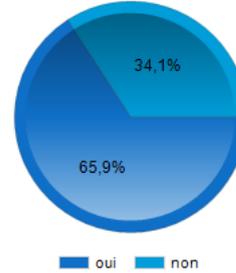
2. 2) Avez-vous consulté en amont les projets déposés sur internet ?

Taux de réponse : 98,9%



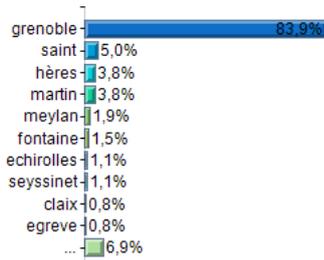
3. 3) Connaissez-vous personnellement un porteur de projet présent aujourd'hui ?

Taux de réponse : 98,5%



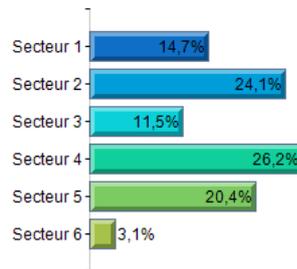
4. 4) Votre commune?

Taux de réponse : 98,5%



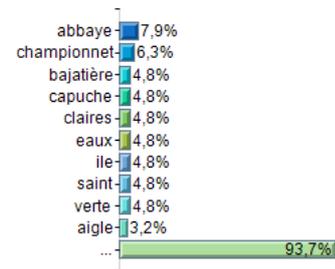
5. 5) Si vous habitez Grenoble, dans quel secteur résidez-vous ?

Taux de réponse : 72,1%



6. Si vous ne connaissez pas votre secteur, dans quel quartier habitez-vous ?

Taux de réponse : 23,8%



Fiche-evaluation-ruche-aux-projets2017

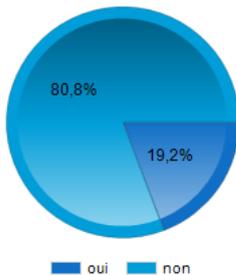
2 / 4

Echantillon total

Nombre d'observations :265

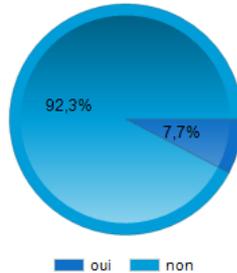
7. 6) Etes-vous venu aux éditions précédentes de la Ruche ?

Taux de réponse : 98,1%



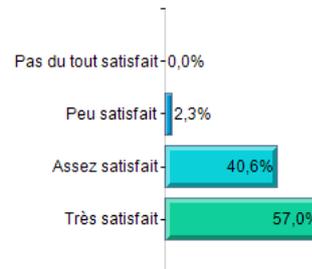
8. 7) Avez-vous déjà proposé un projet les années précédentes ?

Taux de réponse : 98,5%



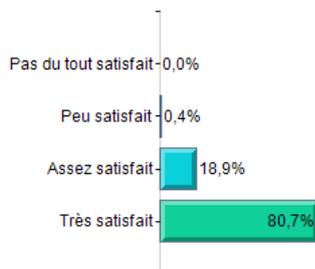
9. 8) Votre avis sur l'organisation de la ruche

Taux de réponse : 96,6%



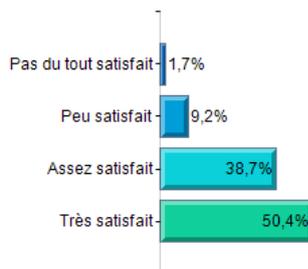
10. 8) Quel est votre avis sur l'accueil de la ruche ?

Taux de réponse : 95,8%



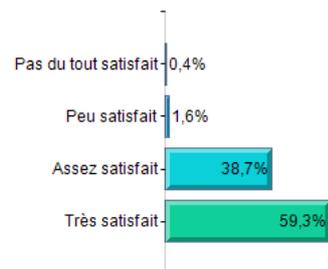
11. 8) Quel est votre avis sur le système de pré-sélection de la ruche ?

Taux de réponse : 89,8%



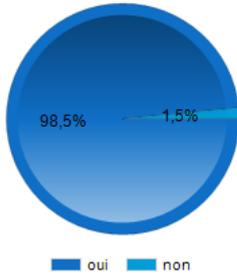
12. 8) Quelle est votre satisfaction générale ?

Taux de réponse : 95,5%



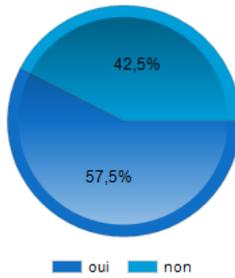
13. 9) La ruche vous a t-elle permise de rencontrer les porteurs d'idées, échanger avec eux pour mieux comprendre ce qu'ils proposent ?

Taux de réponse : 97,7%



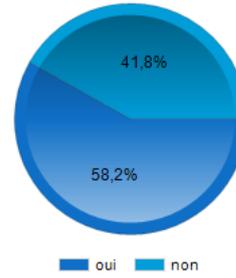
14. 9) La ruche vous a t-elle permise d'enrichir leurs projets de vos remarques

Taux de réponse : 95,1%



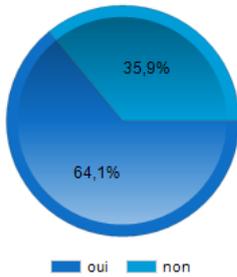
15. 9) La ruche vous a t-elle permise de changer d'avis sur vos choix?

Taux de réponse : 92,1%



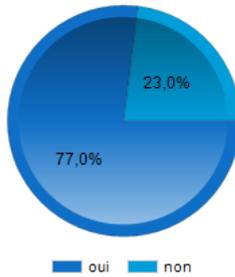
16. 9) La ruche vous a t-elle donné envie de proposer des projets ?

Taux de réponse : 92,5%



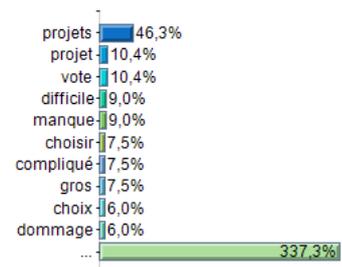
17. 9) La ruche vous a-t-elle donné envi de consulter notre site ?

Taux de réponse : 91,7%



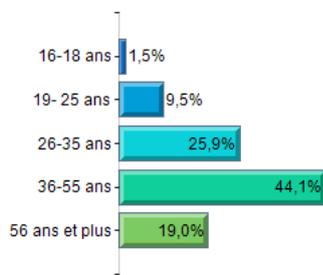
18. commentaire facultatif

Taux de réponse : 25,3%



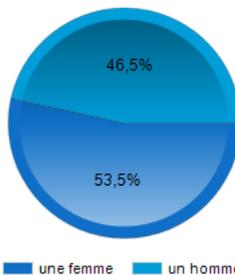
19. 10) Votre âge

Taux de réponse : 99,2%



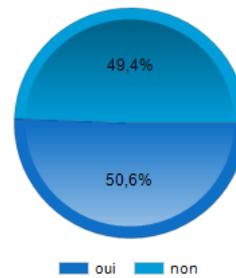
20. 11) Vous êtes ?

Taux de réponse : 98,1%



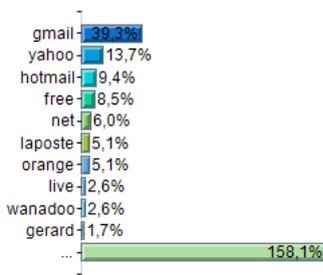
21. 12) Souhaitez-vous être informé du calendrier du budget participatif ?

Taux de réponse : 90,9%



22. Si oui, laissez-nous votre adresse email

Taux de réponse : 44,2%



Annexe 4

BUDGET PARTICIPATIF 2017 Vote- répartition par secteur Budget Participatif

	2015 (Numéraire)	2016 (Numéraire)	2017 (Numéraire)	2015 (pourcentage)	2016 (pourcentage)	2017 (pourcentage)
Secteur 1	348	1308	859	34.9	21.6	24,21
Secteur 2	336	2130	931	33.7	35.2	26,24
Secteur 3	84	526	306	8.4	8.7	8.6
Secteur 4	108	919	600	10.8	15.2	16,9
Secteur 5	54	455	446	5.4	7.52	12,5
Secteur 6	68	495	316	6.8	8.2	8.9
Inconnu		213	90		3.52	2.53
Total	998	6046	3548			

- ✓ L'an passé 6047 personnes avaient participé au vote du Budget Participatif, cette année 3 548 votants. Une diminution de 2 589 votants est à noter.
- ✓ En 2015, la part de votants habitants dans le nord de la Ville (secteur 1 et 2) était de 68,6 % et en 2016, de 56,8 %. En 2017, elle est de 50,45 %.
- ✓ En 2016, la part des votants des habitants des secteurs comprenant un prioritaire était de 24,42%. En 2017, elle est de 30%.

	Pourcentage De la Population du secteur sur l'ensemble de la Population des Grenoblois	Pourcentage des votants par secteur sur l'ensemble de la population des votants	Pourcentage d'évolution du nombre de votants entre l'édition 1 du Budget Participatif et l'Édition 3
Secteur 1	17	24,21 (+2.6)	*2.6
Secteur 2	22	26,24 (-8.96)	*2.77
Secteur 3	16	8.6 (-0.1)	*3.6
Secteur 4	20	16,9 (+1.7)	*5.5
Secteur 5	13	12,5 (+5)	*8.26
Secteur 6	22	8.9 (+0.7)	*4.64

- Le pourcentage de votants par rapport au pourcentage de population est plus fort dans les secteurs 1 et 2.
La part des votants du secteur 1 est là où l'écart est le plus significatif. Elle s'amplifie même par rapport à l'an passé (+3.6)
La part des votants du secteur 2, dans le vote global, recule (-9).
L'an passé, la part des habitants du secteur 2 dans le vote était de 35,2% alors que la part de cette population est de 22%.
- En 2016, les parts des votants des secteurs 4 (+4.4) et 5 (+2.12) étaient celles qui augmentaient le plus. En 2017, l'augmentation de la part des votants du secteur 5 dans l'ensemble du vote est significative (+5) confirmant la tendance constatée l'an passé. C'est également dans ce secteur que se trouvait le plus de bureaux de vote et dans lequel le plus de caravanes des projets ont été mis en place.
- L'augmentation du nombre de votants entre l'édition 1 et 3 est significative dans le secteur 5 (*8.26), 4 (*5.5) et 6 (*4.64).
- Elle est la plus faible dans les secteurs 1 (*2.6) et 2 (*2.77)

Vote- Répartition par Age

Par Age	Budget part 2015	Budget Part. 2016	Budget Part 2017
16-18 ans	1.3 <i>13 votants</i>	0.9 <i>56 votants</i>	1,1 <i>39 votants</i>
19-24	7.7 <i>77 votants</i>	5.8 <i>353 votants</i>	5.8 <i>207 votants</i>
25-29	9.4 <i>94 votants</i>	8.4 <i>509 votants</i>	12,4 <i>431 votants</i>
30-39	24.1 <i>242 votants</i>	18.7 <i>1130 votants</i>	27,8 <i>987 votants</i>
40-49	22 <i>219 votants</i>	17.3 <i>1044 votants</i>	17,9 <i>635 votants</i>
50-59	14.2 <i>143 votants</i>	15.1 <i>911 votants</i>	12,2 <i>433 votants</i>
+60	21.1 <i>210 votants</i>	33.8 <i>2043 votants</i>	23 <i>816 votants</i>

- ✓ La part des votants de 25 à 29 et de 30 à 39 ans est en augmentation dans le vote du Budget participatif 2017 (+ 4% pour les 25-29 ans, +10 % pour les 30-39 ans)
- ✓ La part des votants de plus de 60 ans est en net recul dans le vote du Budget Participatif (passage de 33.8% à 23%)
- ✓ L'an passé 6047 personnes avaient participé au vote du Budget Participatif, cette année 3548 votants. Une diminution de 2589 votants est à noter.

Parmi les 2589 votants en moins
 47% sont âgés de plus de 60 ans.
 18 % sont âgés de 50 à 59 ans, 16% sont âgés de 40 à 49 ans
 Seulement 4% de Baisse pour les 30-39 ans et 18-25 ans
 et 2,2% pour les 25-29 ans et 0.4 % pour les 16-18 ans

Analyse des résultats par bureaux de vote

	1 ^{er} dans la Catégorie Gros projet	2 nd dans la catégorie Gros projet	1 ^{er} dans la catégorie Petit projet	2 nd dans la catégorie Petit projet	3 ^{ème} dans la catégorie Petit projet
Hôtel de Ville	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Un pas vers l'eau	Nichoirs à chauve-souris	Une promenade pour les grenoblois
Maison de l'International	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Un pas vers l'eau	Une promenade pour les grenoblois	Nichoirs à chauve-souris
Maison des associations	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Un pas vers l'eau	Une promenade pour les grenoblois	Nichoirs à chauve-souris
MDH Abbaye	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Skate-park	Driant- Clémenceau : sécurisons nos écoles !	Jardins partagés sur toit	Nichoirs à chauve-souris
MDH Bajatière	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Grimpe au Parc Soulage	Nichoirs à chauve-souris	Jardins partagés sur toit
MDH Bois d'Artas	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Nichoirs à chauve- souris	Un pas vers l'eau	Les bio-déchets : une mine d'or
MDH Capuche	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Nichoirs à chauve- souris	Une promenade pour les grenoblois	Un pas vers l'eau
MDH Centre Ville	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Un pas vers l'eau	Une promenade pour les grenoblois	Nichoirs à chauve-souris
MDH ChorierBerriat	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Un pas vers l'eau	Nichoirs à chauve-souris	Jardins partagés sur toit
MDH Le Patio	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Nichoirs à chauve- souris	Laverie solidaire	Tables de pique- nique pour nos parcs
MDH secteur 3	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Embellissement Cours Libération	Jardins partagés sur toit	Nichoirs à chauve-souris
MDH Teisseire	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Nichoirs à chauve- souris	Tables de pique- nique pour nos parcs	Un pas vers l'eau
Vote électronique	Réhabiliter la friche de la Bifurk	Lieu des habitant- e-s de la rue et de la ville	Nichoirs à chauve- souris	Jardins partagés sur toit	Un pas vers l'eau

- ✓ Les projets arrivés en tête sont des projets retenus sur l'ensemble des bureaux de vote
- ✓ Il existe un vote par territoire (MDH Patio, MDH Abbaye, MDH Teisseire, MDH Bajatière) interrogeant la manière dont le dispositif doit pouvoir permettre à ces projets d'être réalisés, notamment dans les quartiers en QPV où les votants sont moins nombreux.

Analyse vote par secteur et par tranche d'âge Budget participatif

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6
16-18	0.7 <i>6 votants</i>	1.72 <i>16 votants</i>	0.33 <i>1 votant</i>	1 <i>6 votants</i>	0.7 <i>3 votants</i>	1.6 <i>5 votants</i>
19-24	4.9 <i>42 votants</i>	7 <i>65 votants</i>	9.1 <i>28 votants</i>	5.8 <i>35 votants</i>	3.4 <i>15 votants</i>	3.8 <i>12 votants</i>
25-29	13,2 <i>113 votants</i>	13 <i>121 votants</i>	12.1 <i>37 votants</i>	13.8 <i>83 votants</i>	9.2 <i>41 votants</i>	7.9 <i>25 votants</i>
30-39 ans	35.3 <i>303 votants</i>	26 <i>242 votants</i>	25.2 <i>77 votants</i>	28.8 <i>173 votants</i>	24.7 <i>110 votants</i>	16.5 <i>52 votants</i>
40-49 ans	17.6 <i>151 votants</i>	18.3 <i>170 votants</i>	19.9 <i>61 votants</i>	18 <i>108 votants</i>	17.9 <i>80 votants</i>	18.3 <i>58 votants</i>
50-59 ans	10,71 <i>92 votants</i>	13.9 <i>129 votants</i>	11.8 <i>36 votants</i>	10.2 <i>61 votants</i>	13.7 <i>61 votants</i>	13 <i>41 votants</i>
60 ans et plus	17,7 <i>152 votants</i>	20.19 <i>188 votants</i>	21.6 <i>66 votants</i>	22.3 <i>134 votants</i>	30.49 <i>136 votants</i>	38.9 <i>123 votants</i>

- ✓ La part de votants la plus importante dans les secteurs 1,2,3,4 est celle des 30-39 ans
- ✓ Dans les secteurs 5 et 6, il s'agit des 60 ans et plus. A Villeneuve, cette part est particulièrement importante (38.9 %)

Analyse croisée par secteur Vote Budget participatif entre la part des votants et la part de la population du secteur.

	Secteur 1 Population des votants	Secteur 1 Population du secteur	Secteur 2 Population des votants	Secteur 2 Population du secteur	Secteur 3 Population des votants	Secteur 3 Population du secteur
16-18	0.7	2	1.7	3	03	3
19-24	4.9	24	7	26	9.1	18
25-39	48.4	31	29	27	37.25	28
40-54	23	16	25.2	16	25.8	19
55-64	14.2	9	17.03	10	16.7	10
65 et plus	8.8	12	10.1	18	10.75	21

	Secteur 4 Population des votants	Secteur 4 Population du secteur	Secteur 5 Population des votants	Secteur 5 Population du secteur	Secteur 6 Population des votants	Secteur 6 Population du secteur
16-18	1	3	0.7	4	1.6	3
19-24	5.8	18	3.4	22	3.8	13
25-39	31.8	28	27.13	24	24.4	24
40-54	22.3	19	24.8	19	24.8	19
55-64	16.3	11	22.1	12	25.9	11
65 et plus	21.2	21	15.3	14	19.5	11

- ✓ La part des votants de 16-24 ans est inférieure à la part des habitants dans chacun des 6 secteurs.
- ✓ La part des votants de 25 à 39 ans est supérieure à la part des habitants dans chacun des 6 secteurs.
- ✓ Dans l'ensemble des secteurs (excepté le 6) , la part des votants de 40 à 65 est également supérieur à la part des habitants
- ✓ La part de votants des 65 ans est plus est inférieure à la part des habitants dans les secteurs 1,2 et 3. Elle s'équilibre sur le secteur 4 , est légèrement supérieure sur le secteur 5 et est fortement représentée sur le secteur 6
- ✓ Sur le secteur 6, la part des 16-24 est sous représentée, celle des 25-39 ans est à l'équilibre mais la part des 40 ans et plus est largement supérieure à la part des habitants (70,2% de votants alors qu'elle représente 41% des habitants), notamment pour les 55-64 ans (25,9% de votants pour 11% des habitants)

Répartition Vote électronique et vote présentiel

Tranche d'âge	Vote électronique		Vote présentiel		Total	
	Nb. votants	%	Nb. votants	%	Nb. votants	%
16-18 ans	6	15,38%	33	84,62%	39	100,00%
19-24 ans	83	40,10%	124	59,90%	207	100,00%
25-29 ans	226	52,44%	205	47,56%	431	100,00%
30-39 ans	421	42,65%	566	57,35%	987	100,00%
40-49 ans	191	30,08%	444	69,92%	635	100,00%
50-59 ans	73	16,86%	360	83,14%	433	100,00%
60 ans et plus	71	8,70%	745	91,30%	816	100,00%
Total	1071		2477		3548	

- ✓ Les 25-29 ans ont davantage voté par voie électronique qu'en présentiel (52.4% des votants dans cette classe d'âge)
- ✓ Les 30-39 ans sont les plus nombreux à avoir voté par voie électronique (42.65% des votes de cette tranche d'âge, soit 421 votants)
- ✓ 30,2% des votants ont votés par voie électronique
- ✓ Les 25-39 ans représentent 60.4 % des votants par Internet